

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARGES-ALLICHAMPS

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué le 02 avril 2025, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, le 10 avril 2025 à 18 heures 30, sous la présidence de Madame Edith MICHELIC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10 – Nombre de membres présents : 07 - Nombre de votants : 07

Étaient présents : Edith Michelic, Nicole Dégagé-Phalancher, Fabienne Trompas, Daniel Désiré, Alain Vandepitte, Emilie Cousson, Yoänn Bonnefoy.

Était absent excusé : Gérald Bertrand

Étaient absents : Francis Duplaix, Amandine Ledon,

Secrétaire de séance : Fabienne TROMPAS

Séance publique - Date de la convocation : 02 avril 2025 (affichée et notifiée le 02/04/2025)

Mention exécutoire : oui - Début de la séance : 18 heures 30 - Fin de la séance : 19 heures 16

ORDRE DU JOUR

- Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

- Budget Primitif 2025 (propositions du maire, amortissements, participations aux EPCI, subventions, FSL 2025, compte 623, fongibilité, ligne de trésorerie)

- Questions diverses

DCM 2025 – 026 - Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

Madame la Maire présente au conseil municipal le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 1^{er} avril 2025 pour approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- adopte le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025

DCM 2025 – 027 - Budget Primitif 2025 (propositions du maire, amortissements, participations aux EPCI, subventions, FSL 2025, compte 623, fongibilité, ligne de trésorerie)

Madame la Maire présente au conseil municipal ses propositions de dépenses et recettes des deux sections du budget principal de la commune exercice 2025 comme suit :

- recettes et dépenses de fonctionnement	: 424 003,22 €
- recettes et dépenses d'investissement	: 225 015,85 €

Dont les montants des chapitres sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement

011 - Charges à caractère général	: 73 786,00 €,
012 - Charges de personnel	: 120 761,22 €,
014 - Atténuation de produits	: 40 767,00 €,
65 - Autres charges	: 94 450,00 €,
66 - Frais financiers	: 1 800,00 €,
67 – Charges spécifiques	: 1 000,00 €,
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	: 2 049,24 €,
023 - Virement à la section d'investissement	: 89 389,76 €,
TOTAL Dépenses de fonctionnement	: 424 003,22 €

Recettes de fonctionnement

002 – Résultats de fonctionnement reportés	: 111 336,22 €,
013 – Atténuation de charges sociales	: 1 700,00 €,
70 - Produits des services	: 20 005,00 €,
73 - Impôts et taxes	: 101 200,00 €,
731 – Fiscalité locale	: 121 052,00 €,
74 - Dotations et participations	: 39 810,00 €,
75 - Produits de gestion courantes	: 28 900,00 €,
TOTAL Recettes de fonctionnement	: 424 003,22 €

Dépenses d'investissement

001 – Solde d'exécution de la section inv.	: 26 761,85 €,
16 – Emprunts et dettes assimilées	: 14 880,00 €,
204- Fonds de concours CDC – CCCF	: 8 374,00 €
21 – Immobilisations corporelles	: 175 000,00 €,
TOTAL Dépenses d'investissement	: 225 015,85 €

Recettes d'investissement

10 – Dotations et fonds divers	: 28 806,85 €,
13 - Subventions	: 104 770,00 €,
023 - Virement de la section de fonctionnement	: 89 389,76 €,
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	: 2 049,24 €,
TOTAL Recettes d'investissement	: 225 015,85 €

Amortissements :

Madame la Maire présente au conseil municipal les amortissements du budget principal 2025 à inscrire
Les amortissements portent sur les fonds de concours de la Communauté de Communes Cœur de France pour les travaux de voirie de la Route de Vallenay et pour l'installation de prises électriques sur les poteaux de l'éclairage public. Ils sont les suivants :

-dépense de fonctionnement - opération d'ordre budgétaire : 6811-042	: 1025,00€
-recette d'investissement - opération d'ordre budgétaire : 28041412-040	: 1025,00€

Liste des dépenses imputées à l'article 623 concernant notamment les « fêtes et cérémonies » :

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la liste des dépenses votées au budget 2025 au compte 623 (chapitre 011).

Le compte 623 de la comptabilité M59 abrégé regroupe les comptes 6231 (annonces et insertions), 6232 (fêtes et cérémonies), 6233 (foires et expositions), 6236 (catalogues et imprimés), 6237 (publications), 6238 (divers) de l'ancienne comptabilité M 14.

Sont inscrits à l'article 623 d'une manière générale les dépenses liées aux publicités, publications, relations publiques dont les « fêtes et cérémonies », notamment les commémorations du 08 mai et du 11 novembre, manifestations culturelles ou touristiques, telles que décorations de Noël, cadeaux ou jouets et friandises pour les enfants avec éventuellement des prestations de services, dotations de naissance, diverses prestations et cocktails ou vins d'honneur servis lors de ces cérémonies ou réceptions officielles ou inaugurations, vœux du maire, ainsi que les fleurs, bouquets, gravures médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements, et notamment, lors des mariages, décès, naissances, départs à la retraite, mutations, médailles du travail, récompenses sportives ou culturelles, récompenses des bacheliers ou autres diplômés, ou lors de réceptions officielles, repas des seniors, frais liés aux festivités du 14 juillet, aux concerts ou expositions et animations d'une manière générale, avec ou non location de matériels ;

Indépendamment des « fêtes et cérémonies », sont donc également inscrites dans cette imputation, d'une manière générale les dépenses liées aux frais d'annonce, de publicité, et de publication ainsi que les parutions de toute nature.

Participations aux syndicats intercommunaux (compte 65568 – chapitre 65)

Madame la Maire présente au conseil municipal les prévisions budgétaires pour les participations aux syndicats intercommunaux : 49 000€

- S.I.R.P. BRUERE LA CELLE FARGES	: 43 425 €
- SYNDICAT C. G. C. (Collèges)	: 2 700 €
- PAYS BERRY SAINT AMANDS	: 2 320 €
- SDE 18 (syndicat départemental d'énergie du cher)	: 555 €

Subventions (compte 65748– chapitre 65) :

Madame la Maire présente au conseil municipal les propositions budgétaires de subventions aux associations participant à la vie du village :

- Coopérative scolaire de FARGES-ALLICHAMPS	: 100 €
- Comité des Fêtes de FARGES-ALLICHAMPS	: 100 €
- Bambins de la colonne (BRUÈRE-ALLICHAMPS)	: 100 €

Participation au F.S.L. 2025 :

Madame la Maire rappelle au conseil municipal qu'une participation de 200 € au titre du Fonds Solidarité Logement au Conseil Départemental du Cher a été votée en séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

Section d'investissement

Madame la Maire précise au conseil municipal que les inscriptions budgétaires en section d'investissement du budget 2025 concernent :

- l'enfouissement des réseaux route de la Croix (fonds de concours à Cœur de France et télécommunication)
- les travaux d'aménagement et de mise en sécurisation de la route de la Croix - 2^{ème} tranche de travaux

Fongibilité

Madame la Maire sollicite auprès du conseil municipal

- l'autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, à compter de la date de la présente délibération portant approbation de la fongibilité au budget primitif 2025,
- l'autorisation d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la présente délibération

Madame La Maire devra informer le Conseil Municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Ligne de Trésorerie

Madame la Maire sollicite auprès du conseil municipal

- l'autorisation pour consulter les organismes bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans le cadre d'une avance budgétaire pour le règlement des travaux d'investissement dans l'attente des versements des subventions

Madame la maire invite son conseil municipal à se prononcer sur les propositions présentées dans le cadre de la présentation du budget principal 2025

Après exposé de Madame la Maire,

Le conseil municipal,

Après avoir examiné les propositions de Madame la Maire,

Après avoir examiné les prévisions budgétaires en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement,

Et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents, soit 07 voix POUR,

- **adopte** les amortissements de l'exercice 2025, les participations et subventions du chapitre 65, les dépenses liées au compte 623, tels que présentés ;

- **autorise** Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, à compter de la date de la présente délibération portant approbation de la fongibilité au budget primitif 2025, et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires à la présente délibération ; Madame La Maire devra informer le Conseil Municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT ;

- **autorise** Madame la maire à consulter les organismes bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 20 000 € dans le cadre d'une avance budgétaire pour le règlement des travaux d'investissement dans l'attente des versements des subventions, **délègue** à Madame la maire la réalisation de cet emprunt, en application de l'article L. 2122-22 du CGCT, et **autorise à signer** les documents nécessaires y compris le contrat nécessaire à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 20 000 € ; Madame La Maire devra informer le Conseil Municipal des démarches effectuées et du contrat signé lors de sa plus proche séance ;

-**vote** au niveau des chapitres, le budget principal 2025 qui s'équilibre à :

- recettes et dépenses de fonctionnement : 424 003,22 €
- recettes et dépenses d'investissement : 225 015,85 €

Questions diverses

Néant

La Secrétaire de séance



Fabienne TROMPAS



La Maire,



Edith MICHELIC

Les présentes délibérations peuvent faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Publiée le : 15 avril 2025 - Transmise au Représentant de l'État le : 15 avril 2025

Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait et délibéré en séance le 10 avril 2025